



## Procès-verbal n° 10 de la réunion du Conseil d'administration du 09 novembre 2021

**Présents :** Mmes M.Joliet, C.Porphyre, MM. Collard (*trésorier général*), JP. Delchef (*président*), S. Faraone, J.Nivarlet (*vice-président*), B.Scherpereel (*secrétaire général*), P.Thomas, JP Vanhaelen.

**Excusée :** Mme I.Delrue (*raisons médicales*), Monsieur A. Geurten (*raisons familiales*)

*La réunion se déroule dans les locaux de l'Adeps à Jambes et débute à 17h30.*

### 0. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé par les membres du conseil d'administration.

### 1. Situation Corona :

#### 1.1. Situation à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2021

Les membres du conseil d'administration confirment les termes de la lettre du secrétaire 72 qui a compilé l'ensemble des mesures applicables dans le cadre de l'implémentation du CST.

#### 1.2. Courrier envoyé aux différents Ministres

Les membres du conseil prennent connaissance du courrier adressé par le président aux différents Ministres compétents sollicitant un complément d'information pour l'application du CST.

#### 1.3. Réponse du Cabinet de la Ministre Morréale

Le cabinet de la Ministre de la Santé de la Région Wallonne a confirmé le fait que les « encadrants, les arbitres, officiels de tables, délégués et membre du coaching staff en action ne doivent pas présenter un CST.

#### 1.4. Position face aux villes et communes qui vont au-delà des obligations légales

Le conseil d'administration décide de saisir l'AISF pour qu'elle se fasse l'interprète des fédérations pour souligner les mesures à appliquer.

### 1.5. Bilan du week-end des 5, 6 et 7 novembre 2021

M. Joliet, présidente du département championnat fait part du qu'un seul match est perdu par forfait par manque d'effectif en défaut de CST.

.

### 1.6. Propositions d'adaptation du PC 53

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance des propositions d'un dirigeant de club visant à assouplir les modalités d'application de l'article PC53, motivées par les circonstances sanitaires.

Après avis des présidents des département championnat et coupe, les membres du conseil d'administration décident de ne pas envisager lesdites modalités au vu des difficultés de contrôle et de la durée limitée de leur application éventuelle.

## 2. Assemblée générale du 20 Novembre 2021

### 2.1. Ordre du jour de l'assemblée générale du 20 novembre 2021

Les membres du conseil d'administration parcourent l'ordre du jour et les documents qui seront débattus lors de l'assemblée générale.

### 2.2. Présentation du volet 2022 du plan programme 2021-2024 par le directeur technique

Avant de laisser au directeur technique le soin de présenter, en détail, le volet 2022 du plan-programme 2021-2024, le président fait part des résultats de la réunion avec l'ADEPS du 9 novembre 2021 qui a permis à l'AWBB d'exposer ses projets 2022 et qui serviront d'assise à la subvention.

### 2.3. Organisation pratique

Conformément aux dispositions décrétées par la direction du centre ADEPS, le secrétaire-général fait des conditions d'accès à l'assemblée générale : le contrôle du CST et de la carte d'identité sera organisé à l'entrée du bâtiment.

Le vice-président se charge de l'aménagement de la salle.

## 3. Journée du 11 novembre 21

### 3.1. Programme

JP Vanhaelen, président de la commission entraîneurs, commente le programme de la journée et présente les modalités d'organisation pour lesquelles il reçoit la confirmation de la collaboration des membres du conseil d'administration

## 4. Approbation du procès-verbal de la réunion du 19 octobre 2021

Les membres du conseil d'administration approuvent le procès-verbal de la réunion du 19 octobre 2021 tel qu'il a été publié dans la newsletter 926 du 29 octobre 2021.

## 5. Approbation du procès-verbal de la réunion du 26 octobre 2021

Les membres du conseil d'administration approuvent le procès-verbal de la réunion du 26 octobre 2021 tel qu'il a été publié dans la newsletter 927 du 5 novembre 2021.

## 6. Suivi des décisions prises lors de la réunion du 26 octobre 2021

### 6.1. Courriers envoyés par le secrétariat-général

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance des courriers envoyés par le secrétaire-général.

## **7. Compétences administratives du conseil d'administration**

### **7.1. Demande de dérogation Philippeville - Fraire 1861 (A.V.)**

Les membres du conseil d'administration sont saisis d'une demande de mutation administrative suite au déménagement de plus de 25 km du joueur U18 concerné.

Après examen du dossier et constatant que la seule possibilité sportive envisageable est d'évoluer en deuxième provinciale alors que le joueur a déjà évolué en seniors dans un club d'une autre province, le conseil d'administration décide de ne pas accéder à la demande.

### **7.2. Fraude à la réglementation- Brunehaut (2690)**

Les membres du conseil d'administration sont saisis d'une réclamation introduite par le club de Brunehaut pour non-respect des dispositions de l'article PC53bis à savoir le dépôt d'une liste de joueuses même si le club n'aligne qu'une seule équipe seniore, condition indispensable pour permettre l'application de l'article PM12 et le versement des indemnités de formation.

### **7.3. Réponse au BC Brunehaut**

Les membres du conseil d'administration confirment les termes du courrier envoyé par le président annonçant la régularisation de la situation tant au niveau administratif qu'au niveau financier.

Suite à un contrôle réalisé par le secrétariat-général, il s'avère que ladite disposition n'a pas été appliquée par un certain nombre de clubs. Un délai a été octroyé pour assurer la régularisation de la situation.

### **7.4. Demande dérogation S. Picchione - Loyers**

Les membres du conseil d'administration sont saisis d'une demande de mutation administrative suite à un différend dans le club.

Après examen du dossier et constatant que la joueuse a disputé un certain nombre de matches en seniores, le conseil d'administration décide de ne pas accéder à la demande.

### **7.5. Demande dérogation BC Eclair**

Les membres du conseil d'administration sont saisis d'une demande de mutation administrative suite à un différend dans le club.

Après examen du dossier et constatant que le joueur a disputé un certain nombre de matches en seniors, le conseil d'administration décide de ne pas accéder à la demande.

## **8. Rapport du trésorier-général**

### **8.1. Dossier Mariembourg (1588) - statut de l'ASBL**

Les membres du conseil d'administration restent dans l'attente des documents demandés

### **8.2. Dossier Spirou Charleroi (2705) - suivi de la Procédure de réorganisation judiciaire**

Les membres du conseil d'administration décident de solliciter un complément d'information auprès des dirigeants du club.

## 9. Fonctionnement de l'AWBB

### 9.1. Courrier adressé au groupement des parlementaires du Hainaut

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance du courrier adressé au groupement des parlementaires du Hainaut par le président confirmant qu'une réponse sera donnée par le CdA à toute question posée par courrier et ce avant la prochaine réunion du groupement.

### 9.2. Courrier adressé au groupement des parlementaires de Namur

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance du courrier adressé au groupement des parlementaires de Namur par le président et dans lequel il a répondu, point par point aux interventions, individuelles ou formulées au nom du groupement, reprises dans le procès-verbal de la réunion du 13 octobre 2021 et dans lequel il a donné la position du conseil d'administration.

Il a confirmé que toute question posée par une instance fédérale au conseil d'administration fera l'objet d'une réponse avant la prochaine réunion et ce afin de permettre aux parlementaires de pouvoir éclairer les clubs de la province sur la réponse au questionnement formulé.

### 9.3. Courrier adressé au groupement des parlementaires du Liège

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance du courrier adressé au groupement des parlementaires de Liège rappelant la demande d'information formulée par le CdA.

## 10. Nouvelles des départements

### 10.1. Département arbitrage

#### 10.1.1. Mesures pour pallier le manque de disponibilité des arbitres

Les membres du conseil d'administration approuvent les propositions du département arbitrage appelées à tenter à pallier le manque de disponibilité des arbitres à savoir :

*1. Désignation d'arbitres par couple en seniors Prov/Rég ou Rég/Prov (et dans ce cas même si les arbitres régionaux viennent d'une autre province). Par ce biais, les instances fédérales économiseront 2 arbitres qui pourront être replacés dans une autre rencontre, et qui plus est, l'option est également intéressante pour le club qui aura 2 frais de déplacement en moins.*

*Le département arbitrage et les comités provinciaux sont autorisés à appliquer cette décision à partir du 1er janvier 2022.*

*2. Le conseil d'administration autorise les clubs à modifier le calendrier de leurs rencontres, **sans frais**, afin de coupler des matches seniors comme proposé au point 1.*

*3. Pour le second tour, une autre proposition réside dans la possibilité de programmer des matches de jeunes régionaux U18/U21 le plus tôt dans la journée du samedi afin de garantir la disponibilité des arbitres pour les rencontres du soir.*

*4. La gestion des déplacements des arbitres régionaux fera l'objet d'une attention particulière afin d'éviter qu'ils ne doivent effectuer un trop long déplacement en jeunes avant d'aller officier en seniors le soir.*

## 10.2. Département 3X3

JP Vanhaelen, président du département 3X3, présente une proposition de gestion du matériel pouvant être mise à disposition pour l'organisation d'événements 3X3 qui sera applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

## 11. Calendrier

- 11.1. 2021.11.14 Belgium - Allemagne (Cats)
- 11.2. 2021.11.20 50 ans du BC La Chenaie
- 11.3. 2021.11.28 Belgium - Serbie (Lions)

La prochaine réunion est programmée le 30 novembre 2021 en présentiel

Jean-Pierre Delchef

Bernard Scherpereel

Président

Secrétaire-général